Classe de au Contrôle spécial (A).			
PROCÈS-VERBAL D'ÉCHANGE			
du(7)			
Le présent fascicule, lorsqu'il est remplacé, doit être renvoyé au Commandant de recrutement qui a établi le nouveau fascicule remis en échange de celui-ci.			
Ce jourd'huiavons			
nous, gendarme àavons			
inséré dans le livret individuel du dénommé ci-dessus, en échange du présent fascicule, un nouvel ordre de route qui l'affecte au			
et lui prescrit de se rendre à			
(a) le (4)jour de la mobilisation, avantheures.			
Signature du titulaire : Signature du gendarme :			
(a) Ces renseignements sont donnés par le fascicule remis à l'homme en échange de celni-ci. (7) Cuade, disponinie, reserviste on territorial, nom et prenoms, classe de recra-			

Classe de recrutement 4901	-1-	10 05	1 30
Numero matricule 2662	t pare e	de la Nomenclature	spéciale.

FASCICULE DE MOBILISATION

(Modèle A.)

13. Région. Subdivision de Montlucon

Classe 1900

NUMERO au Controle special:

Nom. Richet

Prénoms: Fernand Denis

Grade: (1) dergent

domicilié a Jubigny

canton de Moulin

Département d ALLIER

RES MENT D INFANTERIE

Stationné a (3) 10 11 13 13 15 0 N

Numéro au répertoire du corps : __09095

Bataillon.

_30 Compagnie nEPOT

e Escadron.

* Batterie.

AOIR L'ORDRE DE ROUTE PAGE 3 DU PRESENT FASCICULE.

AVIS TRES IMPORTANT.

En cas d'absence de son domicile au moment de la mobilisation, le titulaire du présent ordre de route se présentera le (4) deuxième jour de la mobilisation, avant neuf heures, à la gare la plus voisine de sa résidence momentanée et rejoindra directement son corps à (6) MONTRE ISON CASERNE DE VAUX

Tout homme qui se déplace doit emporter avec lui son livret individuel.

Les jours de la mobilisation sont comptés de zéro heure à 24 heures; le premier jour est indiqué par l'ordre de mobilisation.

Les hommes fixés ou voyageant à l'étranger doivent toujours rejoindre en temps de guerre.

ORDRE DE ROUTE

POUR LE CAS DE MOBILISATION.

En cas de mobilisation portée à la connaissance des populations par voie d'affiches ou de publication sur la voie publique, le porteur du présent ordre se mettra en route sans attendre aucune notification individuelle et en se conformant aux prescriptions suivantes :

Ce militaire voyagera gratuitement par chemin de fer:

Il emportera de chez lui des vivres pour AAA jour

Il se présentera, porteur du présent titre, à la gare

jour de la mobilisation avant heures et sera tenu de prendre le train qui lui sera indiqué par le chef de gare.

Il descendra du train à la gare d(5) MONTRASSAN et se mettra aussitôt à la disposition du poste de police qui le fera diriger sur (6)

Le Commandant du Bureau de recrutement,

LE CUE

⁽¹⁾ On portera sur cette ligne la mention «Service Auxiliaire» pour les hommes appartenant à ce service.

⁽²⁾ Designer le corps d'affectation d'après les indications de l'Instruction sur l'administration des hommes des reserves.

⁽³⁾ Inserire la localité où se mobilise l'unité à laquelle l'homme est affecté en cas de mobilisation.

⁽⁴⁾ Inscrire le jour de la mobilisation en toutes lettres.
(5) Inscrire le nom de la gare de débarquement.

³⁶⁾ Indiquer exectement le lieu que l'homme doit rejoindre et, en outre, la caserne, le quartier, le fort ou le bureau de recrutement ou il doit se présenter (adresse du lieu de reunion, s'il y a lieu).

NOTA. — L'homme réformé rentrant dans ses fovers voyage gratuitement sur le vu du fascicule sur lequel est portée la mention «VU BON POUR RENTREE DANS SES FOLERS».